Image not found or type unknown

droit parental suite a un divorce

Par **pelegrin**, le **24/07/2009** à **11:07**

Bonjour,

je suis actuellement divorcée depuis plus de deux ans, et nous avons eu une fille qui a actuellement 9 ans. Ma fille voit son père une fois par mois et une journée seulement.

j'ai des relations avec mon ex-mari quelques fois tendues mais la plupart du temps nous sommes très proche.

Il est agent pénitentié et il vit à Rouane, son souhait est de descendre dans le vaucluse afin de s'occuper un peu plus de sa fille. il m'a informé, qu'il ferai une demande pour avoir la garde alternée dès qu'il se trouverait dans le sud.

Il m'a avoué qu'il souhaiterai avoir un deuxième enfant avec moi, cela lui permettrai de pouvoir être muté rapidement. ce qui me gêne s'est qu'il a une relation avec quelqu'un d'autre qui travaille dans le même milieu que lui.

j'ai appris aujourd'hui que je suis enceinte. le père de mon enfant est mon ex mari. pour le moment, il n'est pas au courant, mais j'ai peur de ce qui peut arriver par la suite si je garde cet enfant.

Il me verse une pension alimentaire pour ma fille, si le fait d'avoir un deuxième enfant, peut-il demander la garde alterné sachant qu'il a un métier moralement très difficile et ou ses horaires ne sont pas flexible avec la scolarité de mon enfant.
qu'elle sont mes droits envers mes enfants, si jamais il reconnait ce nouveau né.?

Peut-il me prendre ma fille ainée?
Peut-il se servir de ce nouveau né pour être muté?
J'ai plein de question que me tourmante, et actuellement je suis au dans le flou complet de question?

Je vous en pris aidez moi? Celon vos réponses, je garderai cet enfant ou pas même si mon souhait est d'avoir un second enfant.

dans l'attente de votre réponse, mes salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés